

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 22/09/2025

OBJET : Convention de servitude avec ENEDIS pour passage de câble sur parcelle ZD132 lieu-dit « Blancherie »

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 18

Nombre d'exprimés : 25

Date convocation : 15/09/2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-deux septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Gilbert PRIGENT

Absents excusés : Carine RANSEAU, Claire ROSIER, Linda BEGGUI, Didier RICHERD

Procurations :

Christophe MONTANTEMME donne pouvoir à Gilbert PRIGENT

Marie-Hélène BERNARD donne pouvoir à Daniel POMERET

Stéphane DUTHEIL donne pouvoir à Christophe DEBIZE

Céline BABUS donne pouvoir à Ludivine CHIERICI

Bruno PONNET donne pouvoir à Jean Luc LAFOND

Ouda MECHAIN donne pouvoir à Liliane BLAISE

Alexis VERMOREL donne pouvoir à Xavier FELIX

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par courrier en date du 8 juillet 2025, la Société SOBECA, mandatée par ENEDIS, a transmis à la Mairie une convention de servitudes avec ENEDIS sur la parcelle cadastrée ZD n° 132 lieu-dit « Blancherie » et ce, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Cette convention est nécessaire afin de permettre :

- D'établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, 2 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 78 mètres ainsi que ses accessoires,
- D'établir si besoin des bornes de repérage,



- D'encastrer un ou plusieurs coffres et/ou ses accessoires, dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade,
- D'effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages,
- D'utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc...)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

1°) APPROUVE la convention de servitude avec ENEDIS sur parcelle ZD132 telle que décrite ci-dessus et donne délégation au Maire pour la signer.

2°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

**Le Maire,
Daniel POMERET**

**Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND**